

Genève, le 7 mai 2024

Aux représentantes et aux représentants des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

L'année 2023 a été marquée par une augmentation du nombre des publications et par la sortie d'un premier audit transfrontalier. Cet audit revêt une importance particulière, car il porte sur la thématique de la mobilité régionale et qu'il marque le début d'une coopération accrue entre différentes instances de contrôle. Le suivi des travaux effectués par la Cour a porté cette année sur 45 rapports et 426 recommandations. Si le taux de réalisation des recommandations est stable, il est en revanche plus préoccupant d'observer qu'un report de délai a été demandé pour près des trois quarts des recommandations encore ouvertes. Le rapport est librement disponible sur <https://www.cdc-ge.ch>.

Des publications en hausse

En 2023, le nombre de publications a connu un accroissement pour atteindre le nombre de 17. Parmi celles-ci, il convient de souligner le succès du premier audit de performance transfrontalier mené conjointement avec la Cour des comptes vaudoise et la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Il a porté sur les mesures d'accompagnement du Léman Express, lesquelles doivent être déployées de sorte à favoriser le report modal. Ce premier audit régional est une étape importante dans le développement des coopérations entre les trois instances de contrôle.

Parmi les publications, cinq concernent des sollicitations émanant du Conseil d'État. La Cour accueille généralement très positivement ces demandes, car elles lui permettent d'être au plus près des besoins exprimés. Souvent, la réponse à ces sollicitations prend la forme d'une consultation, laquelle pose des constats de sorte à guider l'action de l'exécutif, sans émettre de recommandations. Ce format de rapport s'apparente davantage à du conseil.

Des alertes moins nombreuses

Pour la deuxième année consécutive, la Cour a reçu moins de sollicitations. Elles passent ainsi de 173 en 2022 à 151 en 2023. Cette diminution coïncide avec l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la protection des lanceurs d'alerte¹ et la création d'une plateforme sécurisée sur le site de l'État de Genève. Il est donc possible qu'une partie des alertes soit désormais déposée sur cette plateforme ou directement auprès du Groupe de confiance.

Un nouveau format de rapport

Soucieuse d'améliorer sa communication et la lisibilité de ses messages destinés à un public très divers, la Cour a revu son format de rapport. Chaque constat est désormais présenté de manière à mieux expliquer sa portée et son importance. Les éléments probants, plus techniques, sont présentés de manière séparée et plus détaillée qu'auparavant.

¹ Loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'État (LPLA, B 5 07), entrée en vigueur le 26 mars 2022.

Une revue par les pairs

Ainsi que l'exigent les normes professionnelles, la Cour des comptes soumet régulièrement ses activités à l'appréciation de pairs. La Cour a ainsi sollicité le Contrôle fédéral des finances (CDF) pour effectuer un examen du contrôle qualité de ses prestations de révision. L'examen du CDF est positif et conclut que l'unité prestation de révision se conforme aux normes professionnelles et respecte les règles éthiques que sont l'intégrité, l'objectivité, la compétence, la confidentialité et le professionnalisme. Les mesures de surveillance et de revue mises en place par l'unité permettent d'assurer la qualité et la conformité avec les normes professionnelles.

La mise en œuvre des recommandations

Le rapport annuel, et en particulier son tome 2, fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour dans les 45 publications faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023. En 2023, 30 % des recommandations ont été mises en place. Un report de délai a été annoncé par les entités concernées pour 92 des 128 recommandations encore ouvertes (72 %). Le cumul des retards pris dans la concrétisation des recommandations est préoccupant et la Cour devra porter une attention particulière à ces situations.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Madame Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : sophie.forster-carbonnier@cdc.ge.ch